Métropole : comme une lettre à la poste

Publication : vendredi 17 février 2017 14:55

La République du Centre, 17 février 2017

POLITIQUE ■ L'Assemblée nationale a voté, hier matin, la loi conférant le statut de métropole à l'agglomération

Comme une lettre à la poste

Avec le statut de métropole, l'agglomération doit intégrer le camp des « territoires qui comptent en France » promet Olivier Carré, futur président de la nouvelle entité.

Pierre Buisson
fsourdis.ecoquemeleriaucon

Sans un bruit ou presque. Comme une lettre à la poste, la loi permettant à l'agglomération de devenir une métropole a été votée hier matin, dans une Assemblée nationale clairsemée.

Une nouvelle qui n'a d'ailleurs provoqué aucune réaction chez les élus locaux, réunis, hier soir, pour le conseil de communauté. « C'était attendu et, à Orléans, on n'est pas très exubérants, on travaille sérieusement ? », sourit Olivier Carré, maire d'Orléans et probable futur président de la métropole.

Pourtant, ce changement doit booster le territoire, promet-on. « Ça ne changera rien dans la vie des gens aujourd'hui, débute Olivier Carré. Car tous les transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité (voirie, urbanisme, etc.) ont été réalisés en décembre pour le passage en communauté urbaine. Ce qui change, c'est que l'on fait désormais partie des 22 métropoles, des territoires qui comptent en France. On entre aussi dans le schéma métropolitain réalisé par l'État. La prochaine étape, c'est la création d'un pôle métropolitain, avec Tours (*elle aussi métropole*), Blois et d'autres villes de la région. On va travailler ensemble sur le tourisme, l'université. Orléans sera à la manœuvre, dès le second semestre de 2017. » Et concrètement ? « Sur l'université par exemple, c'est construire un pôle universitaire avec Tours, de 41.000 étudiants, qui nous placerait en bonne place en France, plutôt que de rester avec un pôle de 18.000 étudiants à Orléans et 23.000 à Tours. Pareil pour le projet médical avec l'hôpital, l'école de commerce, etc. »

Mais la métropole d'Orléans ne s'installera vraiment, dans les faits, qu'au 1er juillet. Avant cela, et après l'aval du Conseil constitutionnel, la loi sur les métropoles sera signée par le président de la République puis promulguée « autour de la mi-mars », selon Olivier Carré.

ZEN Très attendu, le vote de la loi sur la métropole n'a pas suscité de réaction des élus, hier soir, en conseil de communauté.

Construire un pôle avec Tours, Blois et les autres

Après la publication au *Journal officiel*, restera ensuite aux 22 conseils municipaux des villes de l'agglomération à délibérer de nouveau pour valider ce changement (*il faut une majorité représentant la moitié de la population du territoire*). Délibérations transmises au Premier ministre qui signera les décrets d'application. Oui !

Hier, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur avait déjà alerté les services de Matignon et le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, directement, pour qu'ils ne tardent pas.

Pour la métropole, l'union et la discrétion font la force… ■

Phoca PDF